

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 5 AVRIL 2016** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2016.

**PRÉSENTS** : Madame la conseillère C. Homan, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

**ABSENTS** : Madame la conseillère Thorstad-Cullen.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil sont également présents.

*Monsieur le maire Morris Trudeau lit une déclaration concernant certains sujets :*

- *La webdiffusion ;*
- *État de la situation concernant l'ancien site d'entrepôt illégal de BPC situé à 86, boulevard Hymus ;*
- *État de la situation au Parc de la Grande-Anse ;*

**2016-161**                    **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLU** : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- À l'item 20.13 enlever le mot « maire » et ajouter le mot « deux cadres » ;
- Reporter l'item 10.16 à la séance du 7 juin 2016 ;
- À l'item 20.09 remplacer le mot « accorder » par le mot « entériner » ;
- À l'item 20.04 remplacer le mot « maximale » par le mot « approximative » ;
- À l'item 30.07 après «2016», ajouter «2017 et 2018» ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à un avis de motion à être donné concernant l'adoption d'un règlement divisant le territoire de la Ville de Pointe-Claire en districts électoraux ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » relativement à l'adoption du projet de règlement divisant le territoire de la Ville de Pointe-Claire en districts électoraux ;

**2016-162**                    **PROCLAMATION – MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU que le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

ATTENDU que grâce à des milliers de québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

ATTENDU que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

ATTENDU que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement QUE le mois d'avril 2016 soit proclamé comme étant le « Mois de la jonquille » ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**2016-163**

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2016.

**2016-164**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Susan Weaver :

- Présence des membres du conseil à la réunion de la Table de Quartier Sud de l'Ouest-de-l'Île.

Monsieur Yvon Calbert :

- Journal local utilisé par la Ville de Pointe-Claire pour les avis publics ;
- Item 10.03.

Monsieur Jacques Champagne :

- Foresterie urbaine sur l'avenue Bayview.

Madame Rean Sayegh :

- Sécurité des terrains situés aux environs du site de BPC ;
- Documents sur le site internet de la Ville ;
- Divulgence de l'analyse du sol.

Monsieur Michael Pasternak :

- Les communications entre la Ville et le gouvernement concernant les BPC.

Monsieur Robert Lawand :

- État de la situation des BPC à Pointe-Claire.

Monsieur John Simon de Lachine :

- Depuis quand le conseil municipal est-il informé de l'entreposage de BPC ;
- L'enlèvement des enseignes sur l'ancienne propriété de Reliance.

Monsieur Alex Tyrell, chef du Parti vert du Québec :

- Situation des BPC à Pointe-Claire :
  1. Les plans de la Ville concernant la décontamination du site ;
  2. Contestation devant le Tribunal administratif du Québec ;
  3. Nouvelle date d'échéance pour l'ordonnance ;
  4. Combien est-ce que la Ville a dépensé en relations publiques et en communications.

Madame Karen Diekmeyer :

- Pourquoi la Ville dépense pour des experts en communication.

Monsieur Ross Steitt :

- Meilleures communications et plus de transparence concernant le dossier des BPC.

Madame Catherine Polson:

- La stratégie de la Ville afin de tenir le gouvernement responsable ;
- Plan d'urgence de la Ville pour le site de BPC.

Madame Rean Sayegh :

- Versions complètes et bilingues des informations sur le site internet de la Ville.

**2016-165**

**ADOPTION – RÈGLEMENT CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFFÉRENTE À CERTAINES ACTIVITÉS DE L'UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE DE POINTE-CLAIRE**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement  
**RÉSOLU :**  
D'adopter le règlement créant une réserve financière afférente à certaines activités de l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel numéro 16-143-7962 ;

D'autoriser, suite à l'entrée en vigueur du règlement, le transfert au compte 01-05-139-71-000, du montant représentant la différence entre le budget 2014 affecté aux activités de l'Unité de sauvetage volontaire de

Pointe-Claire pour cet exercice et le montant réel dépensé au cours dudit exercice, à même le surplus non autrement approprié de la Ville ;

D'autoriser, suite à l'entrée en vigueur du règlement, le transfert, à la réserve créée en vertu dudit règlement, du montant représentant le solde, à la date du transfert, du compte 01-05-139-71-000, dès lors que l'opération mentionnée à l'alinéa précédent aura été complétée ;

D'autoriser, suite à l'entrée en vigueur du règlement et suite au dépôt des états financiers de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2015 et des années subséquentes, le transfert d'une somme représentant la différence entre le montant total budgété en 2015 pour les activités de l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire pour cet exercice et le montant des dépenses réellement effectuées, à la réserve créée en vertu du règlement et ainsi de suite pour les années à venir ;

D'indiquer, toutefois, qu'il devra être déduit du montant à transférer en 2016, à ladite réserve, les sommes pouvant être requises de manière à imputer au budget d'opérations certaines dépenses autrefois imputées au compte "in-trust", mais pour lesquelles les sommes budgétées en 2016 pourraient être insuffisantes.

**2016-166**

**ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELIÉS AU REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE DU CÔTÉ EST DU BOULEVARD SAINT-JEAN, ENTRE LES AVENUES CARDIFF ET CHAUCER AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 450 000 \$ À CES FINS**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'adopter le règlement décrétant l'exécution de travaux reliés au remplacement de la clôture du côté est du boulevard Saint-Jean, entre les avenues Cardiff et Chaucer, ainsi qu'un emprunt au montant de 450 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-315-7954.

**2016-167**

**ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELIÉS AUX FEUX DE CIRCULATION DU BOULEVARD SAINT-JEAN ET AU REMPLACEMENT DE POTEAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE, AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 475 000 \$ À CES FINS**

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

**RÉSOLU :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'adopter un règlement décrétant l'exécution de travaux reliés aux feux de circulation du boulevard Saint-Jean et au remplacement de poteaux d'éclairage de rue, ainsi qu'un emprunt au montant de 475 000 \$ à ces fins, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-318-7924.

**2016-168**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE**

Monsieur le conseiller Beaumont donne avis à l'effet qu'un règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire

de la Ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-169** AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACHAT DE CONTENANTS POUR MATIÈRES RÉSIDUELLES, LES TRAVAUX D'INSTALLATION ET L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA COLLECTE AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 222 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'achat de contenants pour matières résiduelles, les travaux d'installation et l'achat d'un camion pour la collecte ainsi qu'un emprunt au montant de 1 222 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-170** RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2831

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2831 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et ville.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la modification de l'article 1 du Règlement PC-2831, adopté le 12 janvier 2016, par l'article suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses relativement à des travaux de réfection et de construction de sentiers et de pistes cyclables pour un montant de 500 000 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Marie-Christine Pagé, ing. Coordinatrice – ingénierie municipale en date du 1er décembre 2015, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A ».

**2016-171** RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2833

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2833 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et ville.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la modification de l'article 1 du Règlement PC-2833, adopté le 12 janvier 2016, par l'article suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses relativement à l'acquisition de services professionnels et à la réalisation d'études préparatoires pour un montant de 950 000 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par madame Marie-Christine Pagé, ing. Coordinatrice – ingénierie municipale en date du 1er décembre 2015, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A ».

**2016-172** RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT PC-2836

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le Règlement PC-2836 par résolution, conformément à l'article 564 de la Loi sur les cités et ville.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la modification de l'article 1 du Règlement PC-2836, adopté le 12 janvier 2016, par l'article suivant :

« Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations relativement à divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville pour un montant de 10 670 000 \$, incluant les frais, les taxes et les

imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Benoit Filion, ing. Planificateur – ingénierie et immeubles en date du 1er décembre 2015, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A ».

**2016-173**                    APPROBATION – PIIA – 183, AVENUE COOLBREEZE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 183, avenue Coolbreeze exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 février 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 4, 15 et 23 février, 2016 :

- Élévation arrière ;
- Élévation avant ;
- Élévation avant couleur ;
- Élévation droite ;
- Élévation gauche ;
- Implantation ;
- Évaluation arbres ;
- Échantillons ou équivalents ;
  - Matériaux de revêtement: Bardages de bois - Canexel -Crème ;
  - Détails architecturaux et bordures: Bois - Canexel - Blanc ;
  - Soffites et fascia: Aluminium - Blanc ;
  - Fenêtres: PVC - Sliding - Blanc ;
  - Porte principale: Acier - Calypso - Rouge/Brun/Blanc ;
  - Porte de garage: Acier -Blanc ;
  - Toiture: Bardeaux d'asphalte - Rempart -Noir Charcoal black ;
  - Escaliers, palier et garde-corps: Aluminium – Blanc ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures et à la construction d'une terrasse au 183, avenue Coolbreeze, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la condition que :

- La porte d'entrée soit centrée et que la fenêtre latérale proposée soit retirée ou remplacée par deux fenêtres latérales de chaque côté de la porte pour assurer une symétrie ;
- Des fenêtres soient installées au deuxième étage, le long de l'élévation sud ;
- La dimension des longues fenêtres verticales sur l'élévation nord soient réduite ou que les fenêtres soient redessinées en conformité avec le style et la dimension des fenêtres à leur gauche ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-174**

**REFUS – PIIA – 24, AVENUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 24, avenue de l'Église exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 février 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,  
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

**RÉSOLU :**

DE refuser d'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 15 et 22 février 2016 :

- Élévation arrière ;
- Élévation droite ;
- Élévation gauche ;
- Élévation avant ;
- Échantillons ou équivalents :
  - Matériaux de revêtement : Cèdre - Maibec – Naturel ;
  - Tôle ondulée - VicWest – Noir ;
  - Fenêtres - PVC – Blanc ;

et ce, relativement à la construction d'un agrandissement au deuxième étage et à des rénovations extérieures au 24, avenue de l'Église, ceux-ci n'étant pas conformes aux critères et aux objectifs visés par le règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

31.10) Tout nouveau bâtiment ou tout projet majeur de rénovation devrait s'intégrer harmonieusement à son milieu d'insertion et être compatible aux bâtiments voisins ; il devrait être d'une hauteur, d'une échelle et d'un volume similaires à ceux des autres bâtiments du secteur et respectueux de l'ensemble architectural d'origine. Lorsqu'un nouveau vocabulaire architectural est introduit dans un voisinage donné, la Ville sera le seul juge de sa compatibilité et de sa conformité au présent critère ;

31.19) Les matériaux ou les combinaisons de matériaux devraient dénoter un souci de qualité, d'authenticité et de sobriété et devraient, de façon générale, correspondre aux matériaux déjà couramment utilisés dans le voisinage. Le choix des matériaux devrait également se faire en fonction de ce qui était typiquement utilisé à l'époque de la construction du quartier. La texture et la couleur de la pierre, naturelle ou d'imitation, devraient s'apparenter à celles de la pierre naturelle de la région. La Ville pourra refuser le choix d'une couleur d'un matériau s'il est jugé que cette couleur n'est pas compatible avec le caractère du voisinage ;

31.20) Tous les murs extérieurs d'un bâtiment devraient présenter un même traitement intégré et cohérent. Le « façadisme », c'est-à-dire l'utilisation d'un matériau donné sur la façade avant et de matériau(x) différent(s) sur les côtés et/ou l'arrière du bâtiment, devrait être évité. La même combinaison de matériaux devrait être utilisée sur tous les murs. Le matériau principal utilisé sur la façade avant devrait se retrouver sur les murs latéraux et arrière en quantité suffisante. Une continuité des couleurs et des formats des éléments devrait faire partie de la stratégie architecturale d'ensemble du bâtiment ;

31.22.1) À moins que ce ne soit pour améliorer sa compatibilité avec le voisinage, tout agrandissement, modification ou changement de matériaux d'un bâtiment existant devrait se faire en respect de son caractère original propre. Dans le cas d'un ajout, le même matériau que celui utilisé sur le bâtiment existant devrait être

utilisé, ou un matériau contrastant ou complémentaire. Le volume d'un ajout devrait être similaire ou complémentaire au volume original du bâtiment et secondaire à celui-ci.

**2016-175**      ADOPTION – PIIA – 1, AVENUE SALESBURY

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 1, avenue Salisbury exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 février 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme les 15, 22 et 23 février 2016 :

- Élévation arrière - 2016-02-23 ;
- Élévation avant - 2016-02-23 ;
- Élévation avant couleur - 2016-02-23 ;
- Élévation droite - 2016-02-23 ;
- Élévation gauche 2016-02-23 ;
- Implantation 2016-02-15 ;
- Échantillons ou équivalent :
  - Matériaux de revêtement : Bardage - Canexel -Sable (beige clair);
  - Détails architecturaux et bordures: Bois - Canexel – Blanc ;
  - Soffites et fascia : Aluminium – Blanc ;
  - Fenêtres : Guillotine - PVC – Blanc ;
  - Portes: Acier – Blanc ;
  - Colonnes, paliers, escaliers et garde-corps: Bois et métal – Blanc;

et ce, relativement à des rénovations extérieures et à la construction d'une terrasse au 1, avenue Salisbury, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-176**      APPROBATION – PIIA – 322-324, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 322-324, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 février 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 8,16 et 19 février 2016 :



- Présentation – 2016-02-19 ;
- Élévation couleur ;
- Échantillons ou équivalents :
  - Matériaux de revêtement: Bois d'ingénierie - Canoxel - Mist grey ;
  - Soffites et fascia: Bois/ Métal – Blanc ;
  - Fenêtres: Bois -Casement – Brun ;
  - Volets: Bois - Lamelles traditionnelles – Brun ;
  - Toiture - Acier - Joint debout – Noir ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 322-324, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

#### **2016-177**

#### **APPROBATION – PIIA – 11, AVENUE DRAYTON**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 11, avenue Drayton exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 février 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement  
**RÉSOLU :** D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 1<sup>er</sup> février 2016 :

- Plans ;
- Échantillons ou équivalents :
  - Matériaux de revêtement: Bardage horizontal - Maibec - Stone Harbour ;
  - Soffites et fascia : Aluminium - Gentek – Blanc ;
  - Portes et fenêtres : Aluminium - Gentek – Blanc ;
  - Toiture: Bardeaux d'asphalte - Everest -Dual black (noir) ;

et ce, relativement à un agrandissement au deuxième étage au 11, avenue Drayton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

#### **2016-178**

#### **APPROBATION – PIIA – 39, AVENUE DRAYTON**

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 39, avenue Drayton exige que préalablement à l'émission d'un certificat

d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 29 février 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

**RÉSOLU** :

D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 1<sup>er</sup> février 2016 :

- Plans ;
- Échantillons ou équivalents :
  - Matériaux de revêtement : Bardage et bardeaux de bois - Maibec - Copley Gray ;
  - Détails architecturaux et bordures : Bois - Elephant tusk (blanc) ;
  - Soffites et fascia : Aluminium - Gentek - Sablon (beige/brun) ;
  - Porte d'entrée : Bois- Gentek - Burgundy (rouge vin) ;
  - Portes et fenêtres: Aluminium -Gentek – Blanc ;
  - Toiture : Bardeaux d'asphalte - Everest – Stonewood ;
- Rapport d'évaluation des arbres – Reçu le 18 mars 2016 ;

et ce, relativement à un agrandissement et à des rénovations extérieures au 39, avenue Drayton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

**2016-179**

**REFUS – DÉROGATION MINEURE – 570, BOULEVARD SAINT-JEAN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

**RÉSOLU** :

DE refuser d'approuver une dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 570, boulevard Saint-Jean, afin d'y permettre l'installation de deux (2) abris temporaires.

**2016-180**

**ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 133, BOULEVARD HYMUS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

**RÉSOLU** :

D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 133, boulevard Hymus, afin d'y permettre l'installation d'une clôture en maillons de chaîne d'une hauteur de 1,8m (6') et l'installation d'une barrière mécanique dans la marge avant secondaire.

**2016-181**

**ADOPTION – DÉROGATION MINEURE – 145-147, AVENUE DE GEORGIA CRESCENT**

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

**RÉSOLU** :

D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 145-147, avenue de Georgia Crescent, afin d'y permettre la réduction du nombre de stationnement hors-rue requis, de cinq (5) stationnements à trois (3) stationnements.

**2016-182**                    REPORT – DÉROGATION MINEURE – 104, AVENUE DIEPPE

Le sujet relatif à l'adoption d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé à 104, avenue Dieppe est reporté à la séance du conseil municipal du 7 juin 2016.

**2016-183**                    DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 16 FÉVRIER 2016 AU 21 MARS 2016, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 17 FÉVRIER 2016 AU 21 MARS 2016

La liste des amendements budgétaires pour la période du 16 février 2016 au 21 mars 2016, ainsi que le registre des chèques pour la période du 17 février 2016 au 21 mars 2016 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

**2016-184**                    DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement De nommer monsieur le conseiller Aldo Iermieri pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire Trudeau aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal, pour les mois de mai, juin et juillet 2016 ;

*Monsieur le maire Trudeau remercie monsieur le conseiller Paul Bissonnette qui a agi comme maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2016.*

**2016-185**                    ADOPTION – PROGRAMME D'ENTRETIEN OPTIMAL DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES DANS LE QUARTIER VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'adopter le «programme d'entretien optimal des systèmes de traitement des eaux pluviales dans le quartier Valois», qui seront installés dans le cadre du projet de reconstruction des avenues Charles et Vincennes, au sud de l'avenue Mount Pleasant et de l'avenue Mount Pleasant, entre les avenues Chester et Vincennes, selon les nouvelles pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et de tenir un registre d'entretien et d'exploitation de ces systèmes.

**2016-186**                    AUTORISATION – CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PARC CANIN, AU NORD DU SITE DES ATELIERS MUNICIPAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser le directeur de la Gestion du territoire, monsieur Jacques Gagnon, à faire procéder aux travaux de construction et d'aménagement d'un nouveau parc canin, au nord du site des ateliers municipaux, et ce pour une dépense approximative estimée de 30,000 \$.

**2016-187**                    AUTORISATION – VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'ordonner au greffier, ou en son absence, à l'assistante greffière, de vendre à l'enchère publique les immeubles indiqués à l'état dressé par la Trésorière et sur lesquels des taxes imposées n'ont pas été payées en

tout ou en partie, tel que cet état apparaît au document "Vente pour taxes 2016" joint au dossier décisionnel 16-139-8148 ;

D'ordonner que cette vente soit tenue en la salle du conseil à l'hôtel de ville de la Ville de Pointe-Claire, sise au 451 boulevard Saint-Jean, le jeudi 2 juin 2016 à compter de 9 h ;

D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à enchérir et à acquérir ces immeubles, par l'entremise de la Trésorière ou du Coordonnateur - Taxation, Facturation et Perception, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les Cités et Villes.

**2016-188** AUTORISATION – CRÉATION D'UNE RÉSERVE – DÉTECTEUR DE Foudre AU PARC ALEXANDRE-BOURGEAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'affecter, à même le surplus général de la Ville, non autrement approprié, une somme de 25 000 \$ afin de créer une réserve au même montant, aux fins de financer les dépenses relatives à l'acquisition et à l'installation d'un détecteur de foudre au parc Alexandre-Bourgeau.

**2016-189** AUTORISATION – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-569

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser la modification de la résolution 2015-569 afin de préciser que les certificats seront transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans un délai maximal de 60 jours après la fin des travaux.

**2016-190** AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE PARTAGE ACTION DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser messieurs les conseillers Aldo Iermieri, Paul Bissonnette, Claude Cousineau et Jean-Pierre Grenier à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf, organisé par l'organisme Partage Action de l'Ouest-de-l'Île, qui aura lieu le 6 juin 2016 au Club de golf de Beaconsfield ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par les conseillers lors de cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8099 émis le 16 mars 2016.

**2016-191** SOUTIEN FINANCIER – TABLE DE QUARTIER SUD DE L'OUEST DE L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'entériner l'accord d'un soutien financier au montant de 100 \$ à l'organisme « Table de Quartier Sud de l'Ouest-de-l'Île » pour aider à couvrir les frais reliés à l'organisation de sa rencontre qui a eu lieu le 18 mars 2016 (aliments, location et frais d'impression, etc.).

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière 16-8123 émis le 16 mars 2016.

**2016-192** AUTORISATION – PARTICIPATION AU FESTIVAL DE BLUES DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

ATTENDU QU'il convient d'assurer la représentation de la Ville lors de l'événement « Festival de Blues de l'Ouest-de-l'île » ;

ATTENDU QUE la nature exceptionnelle de cette activité et un certain protocole exige la présence du conjoint du membre du conseil désigné pour représenter la Ville.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'autoriser madame la conseillère Cynthia Homan et monsieur le conseiller Dennis Smith, ainsi que leurs conjoints à représenter la Ville de Pointe-Claire au Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île, qui aura lieu le 26 mai 2016, au profit de divers organismes ;

D'autoriser l'achat de quatre billets au coût de 100 \$ chacun, pour un total de 400 \$ et que la Ville en rembourse les frais engagés, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8093 émis le 10 mars 2016.

**2016-193** AUTORISATION – CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser Me Jean-Denis Jacob, greffier et directeur des affaires juridiques, Mme Danielle Gutierrez, assistante greffière et secrétaire du conseil et Mme Marie-Josée Boissonneault, directrice des services administratifs et trésorière, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 48<sup>e</sup> congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu à La Malbaie, du 25 au 27 mai, 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires suivants :

- 02-141-00-313 (congrès-grefe), 02-137-00-313 (congrès-finances);
- 02-141-00-361 (déplacement-grefe, 02-137-00-361 (déplacement- finances);

Tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8190 émis le 24 mars 2016.

**2016-194** AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DU LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Morris Trudeau, ainsi que les conseillers Aldo Iermieri, Kelly Thorstad-Cullen et Jean-Pierre Grenier à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf de la Fondation de l'hôpital général du Lakeshore, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 2016 au Club de Golf Royal Montréal à l'Île Bizard, au coût de 2 000 \$, taxes incluses ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par les membres du conseil participant à cette activité, conformément à la politique en vigueur;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8109 émis le 15 mars 2016.

**2016-195** AUTORISATION – PARTICIPATION AU GALA ACCOLADES 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont été invités à participer au Gala Accolades 2016 devant se tenir le 2 juin 2016 ;

ATTENDU QUE cet événement est de nature exceptionnelle et que certains protocoles exigent la présence de l'élu et de son conjoint.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser messieurs les conseillers Paul Bissonnette, Aldo Iermieri, Jean-Pierre Grenier, Claude Cousineau, ainsi que leurs conjoints, Mme Marie-Josée Boissonneault, directrice des services administratifs et trésorière et madame Danielle Gutierrez, assistante greffière, à représenter la Ville de Pointe-Claire au Gala Accolades 2016, organisé par la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île, qui aura lieu le 2 juin 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par les membres du conseil et par les membres du personnel pour leur participation à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au coût de 2 200 \$, taxes en sus, au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8063 émis le 7 mars 2016.

**2016-196** AUTORISATION – FERMETURE DE POSTES BUDGÉTAIRES ET TRANSFERT DE SOMMES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'autoriser la fermeture de quatre (4) postes budgétaires (03-920-10-014, 03-920-11-004, 03-920-12-011 et 03-920-14-001) et autoriser le transfert des sommes restantes de six (6) postes budgétaires (03-920-13-001, 03-920-13-010, 03-920-13-011, 03-920-13-031, 03-920-14-004 et 03-920-14-015), le tout afin de créer une seule réserve associée aux divers projets reliés aux immeubles ;

Le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8096 émis le 10 mars 2016.

**2016-197** APPROPRIATION – TRANSFER D'UNE SOMME - PROJET D'UNIFORMISATION DES BACS À DÉCHETS INTÉRIEURS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 128 800 \$, à même le poste « éventualités », de façon à ce que la somme ci-haut mentionné soit transférée au poste budgétaire 02-420-00-657.

Le tout, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8052 émis le 18 mars 2016.

**2016-198** ADJUDICATION – ÉMISSION D'OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 32 868 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt numéros 2006-137, 2677 (2677-1), 2679 (2677-1), PC-2758, PC-2765, PC-2797, PC-2820, PC-2821, PC-2756, PC-2776, PC-2778, PC-2801, PC-2812 et PC-2822, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 avril 2016, au montant de 32 868 000 \$ ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Pointe-Claire a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Marché Mondiaux CIBC – BMO Nesbitt Burns inc.	98,683				2,33719%
		1 779,000 \$	1,20000%	2017	
		1 832 000 \$	1,30000%	2018	
		1 887 000 \$	1,50000%	2019	
		1 943 000 \$	1,65000%	2020	
		19 470 000\$	1,85000%	2021	
		5 957 000 \$	2,65000%	2026	
Financière Banque Nationale inc.	98,798				2,33914%
		1 779 000 \$	1,25000%	2017	
		1 832 000 \$	1,40000%	2018	
		1 887 000 \$	1,55000%	2019	
		1 943 000 \$	1,75000%	2020	
		19 470 000 \$	1,85000%	2021	
		5 957 000 \$	2,70000%	2026	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,704				2,38817%
		1 779 000 \$	1,25000%	2017	
		1 832 000 \$	1,40000%	2018	
		1 887 000\$	1,60000%	2019	
		1 943 000 \$	1,75000%	2020	
		19 470 000\$	1,90000%	2021	
		5 957 000 \$	2,70000%	2026	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Marchés Mondiaux CIBC Inc. - BMO Nesbitt Burns Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

**RÉSOLU :**  
Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement  
QUE l'émission d'obligations au montant de 32 868 000 \$ de la Ville de Pointe-Claire soit adjugée à Marchés Mondiaux CIBC Inc. - BMO Nesbitt Burns Inc. ;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**2016-199** APPROBATION – MODIFICATIONS DE CONCORDANCE VISANT DIVERS RÈGLEMENTS – ÉMISSION D'OBLIGATIONS 32 868,000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pointe-Claire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 32 868 000 \$:

Numéro de règlement d'emprunt	Montant de l'emprunt
PC-2756	29 000 \$
2006-137	5 952 300 \$

PC-2776	518 100 \$
PC-2677 (2677-1)	264 700 \$
PC-2778	1 222 900 \$
PC-2679 (2677-1)	661 600 \$
PC-2801	801 600 \$
PC-2758	266 700 \$
PC-2801	9 939 000 \$
PC-2765	61 000 \$
PC-2812	383 000 \$
PC-2797	1 145 200 \$
PC-2822	2 377 400 \$
PC-2820	3 666 500 \$
PC-2821	5 579 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 32 868 000 \$ ;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 20 avril 2016 ;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises » ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada  
2800, boul Saint-Charles  
Kirkland, Québec  
H9H 3B6

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année ;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7) ;

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pointe-Claire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.



**2016-200**                      **OBLIGATIONS POUR UN TERME PLUS COURT**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 32 868 000 \$ effectué en vertu des Règlements numéros 2006-137, 2677 (2677-1), 2679 (2677-1), PC-2758, PC-2765, PC-2797, PC-2820, PC-2821, PC-2756, PC-2776, PC-2778, PC-2801, PC-2812 et PC-2822, la Ville de Pointe-Claire émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**Tableau combiné terme de 5 et 10 ans - Financement No 19 - 17 597 000 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 20 avril 2016) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros 2006-137, PC-2797, PC-2820 et PC-2821, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

**dix (10) ans** (à compter du 20 avril 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros PC-2797, PC-2820 et PC-2821, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Tableau combiné terme de 5 ans - Financement No 20 - 15 271 000,00 \$**

**cinq (5) ans** (à compter du 20 avril 2016) ; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunts numéros PC-2776, PC-2778, PC-2801, PC-2812 et PC-2822, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**2016-201**                      **AUTORISATION – PARTICIPATION AU 45<sup>e</sup> CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC**

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'autoriser monsieur André Lavoie, chargé de la gestion des documents et archives, à représenter la Ville de Pointe-Claire au 45<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association des archivistes du Québec, qui aura lieu à Québec les 13, 14 et 15 juin 2016 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus relativement à la participation de monsieur Lavoie à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation aux postes budgétaires 02-142-00-313 et 02-142-00-362, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8062 émis le 31 mars 2016.

**2016-202**                      **AUTORISATION – PARTICIPATION – SOUPER RÉGIMENTAIRE ANNUEL ORGANISÉ PAR LE RÉGIMENT ROYAL DE MONTRÉAL**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser les conseillers Paul Bissonnette et Aldo Iermieri à représenter la Ville de Pointe-Claire au dîner régimentaire annuel à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de la 2<sup>e</sup> Bataille de Ypres qui aura lieu le 23 avril 2016, au coût de 90 \$ par billet, pour un coût total de 180 \$ ;

D'autoriser le remboursement des frais engagés par les conseillers pour leur participation à cette activité, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8225 émis le 1<sup>er</sup> avril 2016.

**2016-203**      APPUI – SEMAINE DE LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'appuyer la "Semaine de la sensibilisation à la Sécurité publique" qui aura lieu du 25 avril 2016 au 1er mai 2016 ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à « Opération Gareautrain » et aux médias desservant la Ville de Pointe-Claire et l'Ouest-de-l'Île.

**2016-204**      OCTROI D'UN CONTRAT – PLANTATION ET ENTRETIEN HORTICOLE INCLUANT L'ARROSAGE POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services de plantation et d'entretien horticole, incluant l'arrosage pour l'année 2016, à 9042-0845 Québec inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 50 012,70 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres IT160003 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-481, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8187 émis le 24 mars 2016.

**2016-205**      OCTROI D'UN CONTRAT – RÉNOVATION DE L'ANNEXE DE L'ARÉNA BOB-BIRNIE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette ; Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour la rénovation de l'annexe de l'aréna Bob-Birnie, à Les Constructions B. Martel inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 877 886,68 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres GP160011 et conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt PC-2836 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

D'autoriser l'appropriation, à même la nouvelle réserve unique associée aux divers projets reliés aux immeubles, créée en vertu de la résolution 2016-196, une somme de 377 886,68 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-416-12-836, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8174 émis le 24 mars 2016.

**2016-206**      OCTROYER UN CONTRAT – ÉTUDES GÉOTECHNIQUES, CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES ET CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour les études géotechniques, la caractérisation environnementales et le contrôle de la qualité pour l'année 2016, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2017 et 2018, à Amec Foster Wheeler Environnement et Infrastructure, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 360 682,82 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres GP160003 et conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt PC-2833 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

D'autoriser l'appropriation, à même la nouvelle réserve unique associée aux divers projets reliés aux immeubles, créée en vertu de la résolution 2016-196, une somme de 360 682,82 \$ ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-315-00-419 et 22-416-22-833, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8140 émis le 24 mars 2016.

**2016-207** OCTROI D'UN CONTRAT – ÉLABORATION DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU VILLAGE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du village Valois, à BC2, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 49 750,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres UI160002 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 05-990-10-000, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8181 émis le 23 mars 2016.

**2016-208** OCTROI D'UN CONTRAT – TENUE D'UN PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE ET L'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC DU VILLAGE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la tenue d'un processus de consultation publique et l'élaboration d'un diagnostic du village Valois, à Convercité, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 81 804,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres UI160001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 05-990-10-000, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8175 émis le 23 mars 2016.

**2016-209** OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT, DE GAZONNEMENT ET D'ENSEMENCEMENT POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux d'essouchement, de gazonnement et d'ensemencement pour l'année 2016, à Groupe D.R.M. inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 111 676,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160008 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-061, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8163 émis le 22 mars 2016.

**2016-210** OCTROI D'UN CONTRAT – PLANTATION ET ENTRETIEN DES ARBRES POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat, au montant de 219 372,31 \$, taxes incluses, pour la plantation et l'entretien d'arbres pour l'année 2016, à Groupe D.R.M. inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2017 (228 685,28 \$, taxes incluses) et 2018 (239 722,88 \$, taxes incluses), pour un montant total pour les trois années de 687 780,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160005 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484, 03-920-15-061, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8155 émis le 22 mars 2016.

**2016-211** OCTROI D'UN CONTRAT – ÉCOCENTRE MOBILE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services pour l'Écocentre mobile de la Ville pour les années 2016 et 2017, avec une année d'option de renouvellement, à Kadisal (4121104 Canada inc.), qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 290 544,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP160005 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-420-00-479, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n°16-8090 émis le 21 mars 2016.

**2016-212** OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DES BOÎTES DE SERVICES ET DES BOÎTES DE VANNE, POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services d'excavation pneumatique pour le remplacement des boîtes de service et des boîtes de vanne, à AquaRehab (Canada) inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour 2016 et 2017, pour un montant total de 94 509,45 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour les années 2018 et 2019, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres TP160006 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-527, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8127 émis le 21 mars 2016.

**2016-213** OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ARBRES – PRINTEMPS 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'arbres au printemps 2016, à Pépinière Abbotsford, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 88 438,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GI160009 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-701-73-484 et 03-920-15-061, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8152 émis le 22 mars 2016.

**2016-214** OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT D'UN REFROIDISSEUR ET D'UN CONDENSEUR À L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour le remplacement d'un refroidisseur et d'un condenseur à l'hôtel de ville, à Centco, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 285 080,51\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160010 ;

D'autoriser l'appropriation, à même la nouvelle réserve unique associée aux divers projets reliés aux immeubles, créée en vertu de la résolution 2016-196, une somme de 117 305,14 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire: 03-920-15-051, le tout tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8177 émis le 29 mars 2016.

**2016-215** OCTROI D'UN CONTRAT – LOCATION D'AUTOCARS POUR L'ANNÉE 2016

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la location d'autocars, à Bell Horizon, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 52 313,63 \$, taxes incluses, la Ville se réservant l'option de renouveler ce contrat pour l'année 2017, conformément aux documents de l'appel d'offres PL160001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-13-367, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-7997 émis le 24 mars 2016.

**2016-216** APPROBATION – DÉPENSE ADDITIONNELLE – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN COMPTOIR DE SERVICES À L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser une augmentation des honoraires professionnels de 15 894,03 \$, taxes incluses, à MDA Architectes pour le projet d'aménagement d'un comptoir de services à l'hôtel de ville ;

D'autoriser une dépense additionnelle pour un montant de 15 894,03 \$, taxes incluses, relativement à l'augmentation des honoraires professionnels pour le projet d'aménagement d'un comptoir de services à l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant du contrat accordé à cette dernière, le faisant passer à la somme de 66 478,15 \$ ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-001, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8147 émis le 24 mars 2016.

**2016-217** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE POUR L'ÉTÉ 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels en foresterie urbaine relativement au projet de la lutte contre l'agrile du frêne pour l'année 2016, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-772-8165.

**2016-218** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACTS SUR LES BERGES PUBLIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impacts sur les berges publiques, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8125.

**2016-219** APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR DIVERS TRAVAUX ÉLECTRIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de divers travaux électriques, tels que

lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8060.

**2016-220**                    APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN MANDAT DE RÉVISION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation du mandat de révision des processus administratifs, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-136-8110.

**2016-221**                    AUTORISATION – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE JEUX GONFLABLES POUR LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat avec une compagnie de location de jeux gonflables pour les événements spéciaux de la Ville de Pointe-Claire, avec la possibilité de signer un contrat de trois ans avec la compagnie choisie, en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes.

**2016-222**                    APPROBATION – ENTENTES ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LES ASSOCIATIONS DES PISCINES EXTÉRIEURES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les protocoles d'ententes à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et les associations des piscines extérieures sur son territoire ;

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, ou en son absence, l'assistante greffière, à signer lesdits protocoles d'entente au nom de la Ville de Pointe-Claire.

**2016-223**                    APPROBATION – ENTENTE ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET LE CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Club Aquatique de Pointe-Claire inc. concernant la subvention annuelle de la Ville et l'utilisation, par le Club, des installations et des équipements de la Ville, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel numéro 16-143-8115 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, ou en son absence, l'assistante greffière à signer cette entente au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

D'approuver et confirmer la nomination des personnes suivantes comme responsables du Club Aquatique de Pointe-Claire inc. :

- Madame Beth Hazel, vice-présidente ;
- Monsieur Dan Cregen, trésorier ;
- Monsieur Mathieu Lapierre (M. Brent Cullen), secrétaire ;

DE confirmer la désignation de monsieur le conseiller Aldo Iermieri comme liaison et observateur avec le Club.

**2016-224**                    APPROBATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL – IMPLANTATION D’UN SYSTÈME ÉVOLUÉ DE RADIOCOMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE DE L’AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D’approuver une entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Montréal concernant l’acquisition, l’installation et l’entretien de terminaux d’utilisateurs de radiocommunications vocales, devant expirer le 31 mai 2024, dans la mesure où la version finale de cette entente est substantiellement conforme au projet annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 14-143-6600, le tout sujet à l’autorisation préalable avant sa signature, du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) ;

D’autoriser le directeur général de la Ville de Pointe-Claire à signer, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, ladite entente, suite à la réception de l’autorisation préalable du MAMOT ;

Demander au ministère des Affaires Municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) d’autoriser la signature de cette entente, laquelle comprend un engagement de crédit au montant total de 28 606,08 \$, plus taxes, afférent à la maintenance des équipements sur une période de 10 ans, se terminant le 31 mai 2024 ;

DE confirmer le choix de la Ville de Pointe-Claire en ce qui a trait à l’option de maintenance des terminaux d’utilisateurs de radiocommunications vocales (TDU), à savoir une durée de 10 ans (2° pour la maintenance) en application de la clause 6.2 du projet d’entente ;

D’imputer la dépense découlant de l’application de l’entente de la façon indiquée en vertu du dossier décisionnel 14-6165.

**2016-225**                    DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2016

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de février 2016, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

**2016-226**                    APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 5 AVRIL 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D’approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 5 avril 2016, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

**2016-227**                    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Madame la conseillère Homan donne avis à l’effet qu’un règlement divisant le territoire de la Ville de Pointe-Claire en districts électoraux sera présenté pour adoption lors d’une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

**2016-228**                    ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement

**RÉSOLU** : D'adopter le projet de règlement divisant le territoire de la Ville de Pointe-Claire en districts électoraux.

**2016-229** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri,  
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement  
**RÉSOLU** : DE lever la présente séance à 9 h.

---

Morris Trudeau, Maire

---

Danielle Gutierrez, Assistante greffière